

Demande de comparution solidaire

Paris, le 29 septembre 2010

A Monsieur le Président du Tribunal correctionnel de Pontoise
Cité judiciaire de Pontoise

Lettre recommandée avec A.R.

OBJET : Demande de comparution

Monsieur le Président du Tribunal correctionnel de Pontoise,

Le 14 octobre prochain comparaitront devant vous Madame Alima Boumedienne-Thiéry et Monsieur Omar Slaouti, accusés par le Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme (BNVCA) d'avoir participé le 9 mai 2009 au magasin Carrefour de Montigny-les-Cormeilles à une action pacifique de sensibilisation au boycott des produits d'Israël jusqu'à ce que cet Etat se conforme au droit international. Le motif de cette accusation est d'avoir « *provoqué à la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de son origine ou de son appartenance ou non appartenance à une nation* » et constitué « *une entrave à l'exercice normal d'une activité économique* »

En tant que citoyen attaché à la justice et aux droits des peuples, et notamment en tant que citoyen juif, je vous demande à comparaître aux côtés des deux accusés.

Cela fait plus de 60 ans que l'Etat d'Israël en toute impunité dépossède, persécute et discrimine continuellement le peuple palestinien, ce qui constitue aussi un grave danger pour la paix dans le monde.

Ainsi que je l'ai exprimé le 23 février dernier dans ma lettre adressée à Monsieur François Fillon, Premier Ministre, et à Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de la Justice, lettre parue dans l'hebdomadaire « Politis » du 4 mars 2010 et dont vous trouverez copie ci-jointe, ma conscience juive m'a porté à rallier le mouvement de « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » (BDS) contre Israël, qui se développe à l'image du mouvement qui avait contribué à mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Cette campagne répond à l'appel de la société civile palestinienne, engagée elle-même dans cette résistance non-violente.

S'il est aujourd'hui un Etat qui dégrade fortement l'image des Juifs dans le monde, c'est bien l'Etat d'Israël, qui s'arroge le droit de bafouer constamment le droit international et les droits humains, et qui brandit l'odieux chantage à l'antisémitisme pour essayer de faire taire celles et ceux qui se mobilisent pour la survie du peuple palestinien.

Et s'il est un mouvement soucieux de réduire à néant les fondements des réactions antisémites contre Israël, c'est bien le mouvement BDS, qui exige que l'Etat d'Israël ne bénéficie plus d'une constante impunité, mais soit traité comme tout autre Etat. D'ailleurs de nombreux Juifs ont rejoint le mouvement BDS, continuant ainsi la mémoire des résistances aux fascismes et aux discriminations qui ont traversé l'histoire juive.

C'est pourquoi je vous demande d'accepter ma comparution volontaire aux côtés d'Alima Boumedienne-Thiéry et d'Omar Slaouti.

Je n'avais pas pu être avec eux le 9 mai 2009 à Montigny-les-Cormeilles mais je continue, soyez-en persuadé, à m'engager dans des actions BDS jusqu'à ce que les droits du peuple palestinien soient enfin reconnus et mis en œuvre.

Je resterai ainsi fidèle à ma déclaration solennelle lors de

ma Bar Mitzva dans la synagogue de Bar le Duc en 1959 : je m'engage à continuer à être un membre utile de la société et un bon citoyen de mon pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Jean-Guy Greilsamer

Télécharger la lettre Demande_de_comparution_JGG.doc